

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un avenant pour la prolongation de la durée du marché relatif au service de transport à la demande sur le territoire de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023CC-081 en date du 13 avril 2023 autorisant Monsieur le Président à prendre toute décision pour la passation des marchés publics de fournitures et services dont le montant est inférieur ou égal à 150 000 € HT ;

Vu la décision Président n°2021DPRS DT-222 en date du 8 décembre 2021 attribuant un marché public pour le service de transport à la demande sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que ce marché public de type accord-cadre à bons de commandes s'achève au 31 décembre 2023 ;

Considérant que Hautes Terres Communauté n'est pas en mesure aujourd'hui d'organiser une nouvelle procédure de consultation pour conclure et notifier un marché public d'ici cette échéance car une étude sur l'optimisation de l'offre de transport à la demande est actuellement menée dans le but de redéfinir le service et ainsi le rendre plus attractif ;

Considérant que dans ce contexte, et afin d'assurer une continuité de service, il est proposé aux transporteurs de prolonger, d'un commun accord, la durée du marché de 5 mois, soit jusqu'au 31 mai 2024 ;

Considérant que les prestataires ont répondu favorablement hormis CANTAL TAXIS, actuellement titulaire des lots n°3 – Transport secteur Murat n°1 et n°4 – Transport secteur Murat n°2 ;

Considérant que pour les lots susmentionnés une consultation est actuellement en cours ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un avenant au marché public relatif au service de transport à la demande avec les transporteurs suivants pour la prolongation, d'un commun accord, de la durée du marché de 5 mois, soit jusqu'au 31 mai 2024 :

Lots	Prestataires	Montant maximum de commandes en TTC
Lot n°1 – Transport secteur Marcenat	SARL TRANSPORTS DELORME	2 500 €
Lot n°2 – Transport secteur Allanche	SARL CNP DELACOURT TAXI POMPES FUNEBRES	3 500 €
Lot n°5 – Transport secteur Neussargues en Pinatelle	TAXIS HAUTE AUVERGNE	2 500 €
Lot n°6 – Transport secteur Massiac	SARL TRANSPORTS EN COMMUN SEYT	6 000 €

Article 2 : Les conditions techniques et financières du service demeureront inchangées ;

Article 3 : Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.